

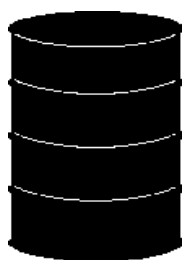


GIRO.COM

**JANVIER
2008**



" bonne année ! "



" aucun dépôt
à partir
du 1^{er} janvier "

LES VŒUX DU MAIRE, GILLES ROY

Même si le premier janvier n'est pas une étape plus importante qu'une autre dans l'évolution permanente du Monde, y compris dans notre "petit univers" personnel, familial ou communautaire, cette date contribue à nous en faire prendre davantage conscience. Elle est l'occasion d'une rétrospective des événements heureux et malheureux qui ont marqué l'année écoulée. Elle est également le moment privilégié pour formuler des vœux et, ce qui est plus efficace, des projets et des engagements pour mieux maîtriser les événements à venir.

Les projets dans lesquels il y a matière à s'investir ne manquent pas dans le cadre de nos familles, des associations, voire de la commune. Cet investissement là n'est pas limité par notre "pouvoir d'achat", est accessible à tous, et nous apportera plus de richesse et de satisfaction que bien d'autres.

Ce vœu, que j'adresse à chacun d'entre vous, fait partie du vœu de Bonheur, auquel j'ajoute ceux de Santé, Amour et Prospérité afin que 2008 soit pour vous, mais aussi grâce à vous, une Bonne Année.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE

Douze conseillers sont présents et deux sont représentés pour cette dernière séance de l'année 2007 qui comporte une dizaine de points à l'ordre du jour. Tous les points traités ayant fait l'objet d'une approbation à l'unanimité, ce compte rendu se limitera à la présentation des conclusions des débats.

Le premier point à l'ordre du jour, d'incidence non négligeable sur la vie courante des habitants, porte sur la situation de la décharge communale. L'évolution de la réglementation avait déjà conduit le maire en 1999 à restreindre l'utilisation de la décharge au dépôt de matériaux inertes en provenance de la commune uniquement. Aujourd'hui, une nouvelle réglementation concernant le contrôle du caractère inerte des déchets rend pratiquement impossible le maintien de cette décharge. En conséquence, aucun dépôt ne pourra intervenir à partir du 1^{er} janvier 2008. Cependant, une benne à déchets verts restera en service à l'extérieur de l'enceinte de la décharge jusqu'à la mise en place d'une aire de collecte au niveau du siège de la CCHS.

Le deuxième point concerne le personnel communal : la transformation de "quotas" en "ratios" au niveau de la fonction publique territoriale implique la fixation par le conseil d'un « taux de promotion d'avancement de grade ». Ce taux, sur proposition du maire, est fixé à 100% pour toutes les catégories de personnels.

En troisième point, le conseil approuve une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police pour la mise en sécurité de la place du marché aux cochons.

En quatrième point, la cession d'un terrain communal à la CCHS pour la construction

de son siège a nécessité un redécoupage de parcelles ainsi qu'une réduction de la surface cédée de 21,89 ares à 20,53 ares ; le conseil approuve la rectification faisant suite aux travaux d'arpentage ainsi que le maintien du prix initial de cession.

En cinquième point, après avis favorable des agents concernés, le conseil approuve le changement des horaires de travail des services techniques. A compter du 1^{er} janvier, les agents travailleront du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30, sauf sujétion particulière.

En sixième point, le conseil approuve la signature d'une convention avec la DDEA (*Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture*) en vue de nous assurer un soutien en matière d'instruction des permis de construire et de droit d'occupation des sols.

Le septième point est relatif à la définition des programmes de coupes et d'entretien des forêts communales pour 2008. Suivant les conseils de l'ONF, le conseil retient le marquage des parcelles 3, 9, 10 et 17 pour des coupes jardinées.

Le huitième point porte sur le renouvellement d'une convention avec Météo France selon laquelle la commune met gratuitement à disposition un terrain avenue Jean Moulin pour l'exploitation d'une station pluviométrique automatique ; en outre, les services municipaux assureront l'entretien de ce terrain.

En neuvième point, le conseil approuve une modification des statuts du SIAGEP (*Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics*) qui consiste à étendre la compétence du syndicat aux réseaux de gaz et aux énergies renouvelables (*en sus de l'électricité, de l'informatique et des systèmes*

" démission
du chef
de musique "



" création
d'une aire
de collecte "



" un bâtiment
pour le centre
socio culturel "



" sept nouveaux
élus "

d'information géographique).

En dixième point, le conseil approuve le versement d'une subvention complémentaire de 400 € à l'association "Harmonie Municipale" au titre de ses participations à diverses manifestations ainsi qu'un complément de subven-

tion au CSCHS de 2098 € au titre du développement de l'accueil périscolaire.

Au rang des questions diverses, le conseil prend connaissance de la démission du chef de musique de l'harmonie municipale au 31 décembre.

CONSEIL DE LA CCHS DU 18 DECEMBRE

Seize conseillers sont présents et 6 sont représentés pour cette dernière séance du conseil de l'année. Au final, toutes les décisions ayant été prises à l'unanimité, ce compte rendu ne présentera que les éléments essentiels ayant fait l'objet des débats.

En premier lieu le conseil règle des questions techniques relatives à des ajustements de montants de marchés. *En effet, tout écart de plus de 5% en plus ou en moins au niveau de chacun des lots d'un marché doit faire l'objet d'un accord de l'assemblée délibérante, même si l'équilibre global du marché des travaux est respecté.* Au total, les surcoûts approuvés se montent à environ 20 000 € pour des marchés portant sur plus de 2 millions d'euros (*assainissement du secteur de Chaux et siège de la CCHS*).

En second lieu, le conseil confirme sa décision de lancer au plus tôt les travaux de raccordement au réseau d'assainissement du secteur d'Auxelles (tranches 22 et 23) pour un montant de travaux estimé à 1,2 M€ et demande une subvention d'équipement auprès de l'état au taux maximum (200 000 €). Compte tenu des actions déjà lancées et de l'accord général sur les actions à poursuivre, le conseil donne également son accord pour un engagement de dépenses d'investissement au cours du premier trimestre 2008 à hauteur de 15% des montants inscrits au budget 2007, dans l'attente du vote du budget 2008.

Le conseil approuve ensuite les modifications des statuts du SIAGEP (*voir l'exposé dans le CR du conseil municipal*) ; il approuve également le principe d'un groupement de commandes en partenariat avec le syndicat des eaux pour les travaux prévus dans le secteur d'Auxelles (*coordination des travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau et du réseau d'assainissement*) ; il approuve aussi le versement d'une subvention de 87210 € au SMAU (*Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine*) pour la mise en place d'un ré-

seau internet haut débit (*cf. GIRO.COM de novembre*).

Le conseil décide ensuite de la création d'une aire intercommunale de collecte des déchets végétaux à proximité de la station d'épuration. Les travaux d'installation sont estimés à environ 100 000 € TTC dont les trois quarts pourraient faire l'objet de subventions (SICTOM, SERTRID, CG90).

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en matière de mise à disposition d'équipements publics, le conseil décide d'attribuer une subvention à l'Association Culturelle du Pays sous Vosgien (école de musique) pour compenser les frais d'occupation de salles que les mairies seront amenées à facturer à l'association.

Suite aux modifications intervenues dans l'organisation des réseaux de transport en commun et à une proposition du SMTC, le conseil approuve la mise en place d'une navette expérimentale quotidienne desservant les communes de Lachapelle sous Chaux et d'Auxelles bas et haut avec une participation financière d'environ 700 € par mois pour une période s'étendant jusqu'à mars 2008 (*rappelons que ces communes ne disposent plus d'un service de bus régulier compte tenu des très faibles taux d'utilisation enregistrés par le passé mais bénéficient en échange du nouveau service de transport à la demande*).

En dernier point figurait la question majeure de l'édification d'un bâtiment pour le Centre Socio Culturel de la Haute Savoureuse actuellement hébergé dans un bâtiment communal de Giromagny ne répondant plus aux besoins de ce centre. A l'unanimité le conseil décide du lancement de cette opération dans le cadre d'une enveloppe de 3 M€ répartie sur les années 2008 à 2010. L'année 2008 verra donc le lancement de l'opération avec les études de programmation et d'architecture, ce qui devrait permettre une réalisation du gros œuvre en 2009 et un achèvement en 2010.

CONSEIL MUNICIPAL D'ADOLESCENTS DU 28 NOVEMBRE



Le 28 novembre a eu lieu la séance d'introduction du "nouveau" CMA, suite au renouvellement d'une partie de ses membres soit atteints par "la limite d'âge" soit démissionnaires. Ainsi, Louis-Marie AGULLO, Franck BUCHHOLZ, Elsa COUTELIER et Héroïse COUTELIER quittent le CMA après 5 ans de mandat ; Antoine COLIN, Victoria DOLANGE et Lucie MAUVAIS démissionnent. Tous sont remerciés pour leur engagement au service de leurs concitoyens. Sept nouveaux élus issus des classes de CM2 rejoignent donc le

conseil. Quatre sont en provenance de l'école Dr. Benoît : Marie-Annalia AGULLO, Victor COULON, Chloé DUPATY et Ibrahim KABAK et 3 en provenance de l'école L'homme : Loïc FAYE, Elsa MOREL et Adeline SEBBANE.

Seize conseillers sont présents pour cette première séance de l'année scolaire animée par Jean LEFEVRE et Marie-Noëlle MARLINE. L'ordre du jour est simplement consacré

à la connaissance mutuelle des membres du conseil et au rappel de son rôle par les animateurs. Comme à chaque ouverture de session, un rappel des notions de civisme et de respect, base de toute vie en communauté, est également effectué.

Les actions concrètes seront à l'ordre du jour de la prochaine séance qui est fixée au mercredi 9 janvier à 11H00.

GIROMALIN

De l'action dans l'aire : En partenariat avec l'enseigne CORA, le festival des Eurockéennes ouvre ses portes aux associations caritatives Franc-Comtoises par le biais de la gestion de 2 stands de sandwicherie. Les associations du domaine de l'environnement, de la culture ou du social peuvent concourir pour obtenir la gestion de l'un de ces stands en présentant un projet (*en 2007 les 2 associations retenues ont récolté plus de 21000 € au bénéfice d'actions caritatives*). Les dossiers doivent être déposés avant le 29 février. Le règlement du concours peut être téléchargé à partir de www.eurockeennes.fr ou demandé au 03 84 22 46 58 ou par courriel adressé à festival@eurockeennes.fr.

Transport des personnes à mobilité réduite (PMR): Comme annoncé en début d'année, le SMTC vient d'étendre le service du transport des "PMR" à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat (*au nombre de 83*). Ce service de proximité prend les PMR en charge à leur domicile et les amène au lieu de leur choix sur simple demande (*pour Giromagny à l'intérieur du secteur de*

la CCHS et de la CCPSV ainsi que sur Belfort). Le service, effectué par des véhicules spécialement aménagés, est accessible aux personnes invalides (*à partir d'un taux de 80% avec la mention « station debout pénible » ou munies d'un certificat médical attestant de l'impossibilité de se déplacer de façon autonome*) ainsi qu'aux non voyants détenteurs de la carte "cécité". Pour bénéficier du service il est d'abord nécessaire de s'inscrire (*gratuitement*) auprès de la régie Optymo en appelant le numéro Azur 0 810 10 11 90 ; ensuite il convient de réserver son voyage au plus tard la veille (*les réservations sont ouvertes du lundi au vendredi entre 10H00 et 17H00*). Le service quant à lui fonctionne du lundi au vendredi de 8H30 à 17H30 et le samedi de 8H30 à 13H30. Le coût du voyage est de 2 €, incluant une circulation possible en correspondance sur l'ensemble du réseau Optymo (*une grande partie du réseau urbain a déjà été équipée de quais spéciaux "PMR"*). Des renseignements plus complets peuvent être obtenus en mairie (*plaquette d'information*) ou par internet sur www.optymo.fr.

VIE COMMUNALE

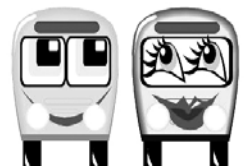
Illuminations : Les traditionnelles illuminations de la ville pour les fêtes de fin d'année ont été mises en place comme le veut la "tradition" pour la fête de saint Nicolas. Au rang des innovations de l'année, de nouvelles guirlandes plus économes en électricité pour le grand sapin et l'installation des guirlandes des places De gaulle et des Mineurs sur les candélabres et les arbres existants afin de limiter les coupes de jeunes arbres dans les forêts.

Fête de la Sainte Barbe : Le 2 décembre a eu lieu la 15^{ème} reconstitution de la "fête des mineurs" organisée par l'AHPSV (*Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien*) en partenariat avec l'association Transhumance et Traditions. Renouant avec la tradition des mineurs du XVI^{ème} siècle honorant leur sainte patronne, les descendants (?) des mineurs d'autrefois, costumés et entourés de plusieurs musiques locales (harmonies de Danjoutin et de Carspach, fanfare des mineurs), entourant la statue de sainte Bar-

be portée par quatre "mineurs", se sont rendus en cortège à l'église pour participer à la messe et assurer l'animation. De nombreux chants ont été interprétés par la chorale A Croch'chœur, en latin et en patois, dont le fameux "gluck auf", chant traditionnel des mineurs.

Portes ouvertes : Le vendredi 23 novembre, l'institut Perdrizet (IME) ouvrait ses portes afin de faire connaître au public ses activités et celles de ses pensionnaires. Créé en 1958 afin d'apporter formation et soutien aux personnes ayant besoin d'un accompagnement spécialisé, l'institut Perdrizet fait partie de la fondation Arc en Ciel depuis 1981. Par les formations dispensées (peinture, menuiserie, blanchisserie, restauration, horticulture, mécanique), l'institut cherche à faire acquérir à ses pensionnaires une autonomie la plus large possible en vue d'assurer leur insertion sociale et professionnelle. L'institut poursuit sa modernisation avec la rénovation récente de 2 bâtiments.

" connaissance mutuelle "



" s'inscrire gratuitement "



" limiter la coupe de jeunes arbres "

HISTOIRE DE CONSEIL ET DE CONSEILLERES



" élue en 1959 "



" aux environs
de 2050 ! "



" papillotes
géantes et paquets
cadeaux "



Tous les anciens numéros de ce journal
sont accessibles sur:

<http://www.giromagny.fr>

Ont aussi participé à la création de
ce numéro : Céline BORDIER, Jean
LEFEVRE et Marie Noëlle MARLINE

La présence d'élues au conseil municipal ayant soulevé des interrogations quant à la date de leur première apparition et à l'évolution de leur proportion dans les rangs des conseillers, qui pouvait être mieux qualifié que Marie-Noëlle MARLINE pour entreprendre des recherches sur la question ? C'est ce qu'elle fit pendant plusieurs semaines et voici le résultat.

C'est le scrutin du 26 avril 1953 qui installa la première femme conseillère municipale dans notre commune : Eugénie MAILLOT siégera seule, au milieu de 20 hommes, jusqu'en 1971 ! En effet, elle fût la seule femme à être élue en 1959 et en 1965. Et pour cause : les 2 listes en présence ne comptaient pour l'une que des hommes et pour l'autre que la seule Eugénie au rang de la gente féminine !

L'année 1971 marque un changement notable : les 2 listes en présence présentent chacune 3 femmes ; au final 2 sont élues, ce qui est bien peu mais marque tout de même un doublement de la représentation ! **En 1977** les choses ne changent guère : les listes en présence ne présentent pour l'une qu'une seule femme et pour l'autre 2 ; cette liste remporte la majorité des suffrages dès le premier tour et la représentation féminine reste donc à 2.

En 1983 la population est passée au dessus du seuil de 3500 habitants et le mode de scrutin est donc modifié, passant d'un scrutin nominatif à un scrutin de liste à la proportion-

nelle ; le nombre de conseillers municipaux augmente et passe de 21 à 27. Deux listes à nouveau s'opposent, l'une présentant 7 femmes et l'autre 5 ; c'est cette dernière liste qui remporte la majorité des suffrages et 5 femmes entrent donc au conseil en 1983.

En 1989, deux listes sont encore en concurrence qui présentent chacune 6 femmes (soit 22%) ; les scores sont plus partagés qu'au scrutin précédent et 5 femmes au total sortent des urnes.

1995 voit le nombre d'habitants repasser au dessous du seuil de 3500 habitants et le scrutin revient à l'ancienne mode du "panachage" avec 23 sièges au conseil. Les 2 listes en présence présentent respectivement 4 et 7 femmes aux suffrages (soit 24%) mais seulement 4 sont élues ce qui maintient tout juste la proportion des années antérieures (soit 17%).

En 2001 les 2 listes en compétition présentent respectivement 6 et 7 candidates (soit 28%) ; 7 sont élues ce qui amène la représentation féminine à 30% au sein du conseil.

Les férus de chiffres calculeront ainsi une augmentation du taux de représentation des femmes siégeant au conseil municipal de 0,5% par an sur le demi siècle écoulé. A ce rythme la parité devrait donc être atteinte aux environs de ... 2050 !

Pour terminer, notons que la première maire adjointe fit son apparition en 1989 et la seconde en ... 2001.

DES LUTINS A L'ECOLE

Une tribune libre signée par les parents d'élèves de l'école du Dr. Benoît.

Samedi 8 Décembre, au matin, une agitation inhabituelle régnait dans la cour de l'Ecole Elémentaire du Docteur Benoît. Des Lutins, à vrai dire un peu particuliers, vu leur aspect et leur taille, répondant aux doux noms de Fanny, Delphine, Armande, Philippe, Milène, Odile, Claire, Alain... et d'autres ont envahi cet espace réservé aux enfants. Bravant la grisaille et le froid, ils ont embellis les lieux, accrochant branches de sapin, papillotes géantes et paquets cadeaux aux murs, aux fenêtres du bâtiment et aux grillages, posant ainsi le décor de fête et de joie dans lequel évolueront élèves et enseignants jusqu'aux vacances de Noël.

Un grand merci à toutes ces petites mains qui se sont affairées et à tous les parents qui de près ou de loin soutiennent et participent à la vie de l'école par différentes actions telles que marché aux fleurs ou kermesse.

Bonne année à tous !



AGENDA DE JANVIER

Samedi 5 : # Cinéma au T2S avec "Le cœur des hommes 2" à 20H30.

Vendredi 11 (ainsi que les 12, 13, 18, 19 et 20) : # Challenge de la montagne au

gymnase du collège.

Samedi 19 : # Cinéma au T2S avec "Dans la vallée d'Elah" à 20H30.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie: 03 84 29 30 17

Mairie: 03 84 27 14 18

Services d'urgence: Pompiers 18 ; SAMU 15

Contacts internet : mairie@giromagny.fr

EDF: 08 10 33 32 25 **GDF:** 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux: 03 84 29 50 19

Pharmacie: 03 84 27 72 16

giro.com@giromagny.fr